

## **CERTIFICAT**

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

la construction d'un mur de soutènement (hauteur : 80cm) au fond du terrain et d'une <u>clôture</u> transparente (hauteur : 1.80m) sur les limites postérieures et latérales du terrain de la maison sise

15D, Rue Bourg à L-8461 EISCHEN (n° cadastral : 583/4914)

ont été autorisés suivant demande introduite. (Autorisation 2023/14)

A la maison communale, le public peut prendre inspection du croquis afférent pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 2 5 JAN. 2023 Le Bourgmestre,



Administration Communale

Place Denn L-8465 Eischen .... Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu

1